

- DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AU CHAPITRE 2 - L'ENREGISTREMENT COMPTABLE DES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE

I OPÉRATION D'ACHAT

Dans le cas d'une opération d'achat, l'entreprise fait l'acquisition de biens ou services. Il s'agit d'une **charge** (au compte de résultat) pour l'entreprise, qui a un coût et entraîne donc un appauvrissement.

Si l'opération est réalisée au comptant, elle diminue les disponibilités de l'entreprise (compte d'**actif** au bilan). Si l'opération est réalisée à crédit, elle augmente la dette de l'entreprise vis-à-vis du fournisseur (compte de **passif** au bilan).

EXEMPLE 1 : FACTURE N°3450, ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES AU COMPTANT POUR 50 000 € LE 01/01/N

- Étape 1 : Déterminer la ressource et l'emploi de l'opération, ainsi que les comptes correspondant.

Ressource : les disponibilités en banque (compte 512 Banque, actif du bilan).

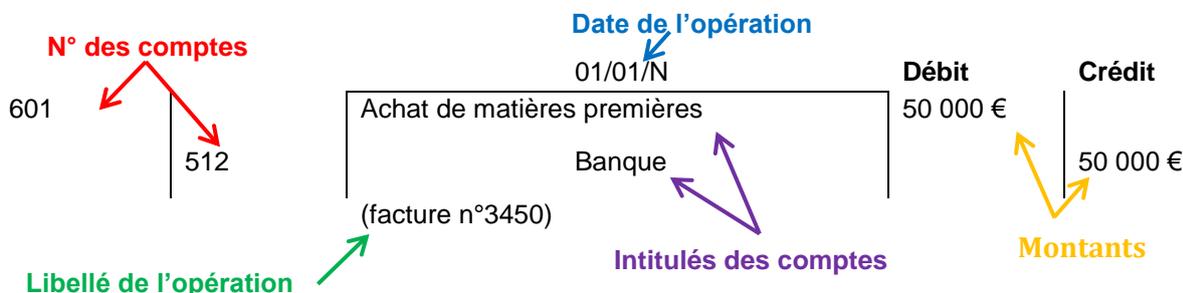
Emploi : achat de matières premières (compte 601 Achat de matières premières, charge au compte de résultat).

- Étape 2 : Comment faut-il mouvoir ces comptes ?

Le compte Banque doit **diminuer**. Comme il s'agit d'un compte d'**actif**, il faut alors inscrire le montant au **crédit** du compte.

Le compte Achat de matières premières doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte de **charges**, il faut inscrire le montant au **débit** du compte.

- Comment remplir le journal à l'aide de ces informations ?



EXEMPLE 2 : FACTURE N°5832, ACHAT DE MARCHANDISES (50% À CRÉDIT, 50% AU COMPTANT) POUR 20 000 € LE 15/03/N

- Étape 1 : Déterminer la ressource et l'emploi de l'opération, ainsi que les comptes correspondant.

Ressource : les disponibilités en banque (compte 512 Banque, actif du bilan) et le crédit accordé par le fournisseur (compte 401 Dette fournisseur, passif du bilan).

Emploi : achat de marchandises (compte 607 Achat de marchandises, charge au compte de résultat).

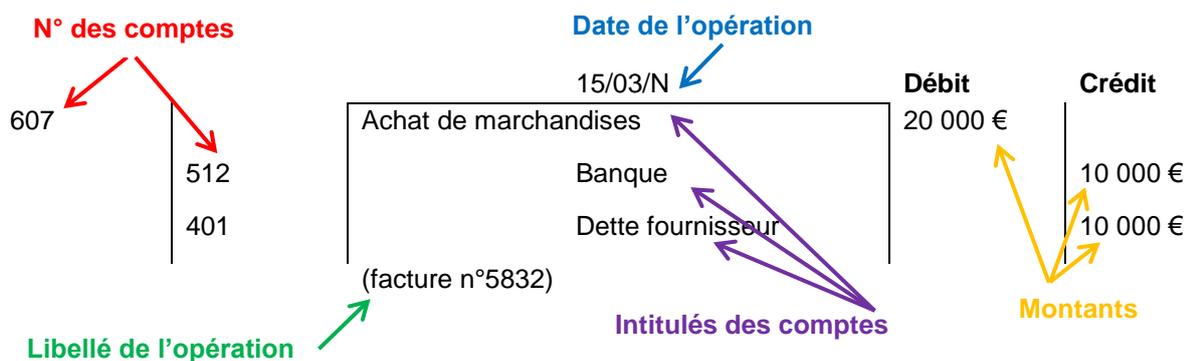
- Étape 2 : Comment faut-il mouvoir ces comptes ?

Le compte Banque doit **diminuer**. Comme il s'agit d'un compte d'**actif**, il faut alors inscrire le montant au **crédit** du compte.

Le compte Dette fournisseur doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte de **passif**, il faut alors inscrire le montant au **crédit** du compte.

Le compte Achat de marchandises doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte de **charges**, il faut inscrire le montant au **débit** du compte.

- Comment remplir le journal à l'aide de ces informations ?



Précision : distinction entre matières premières et marchandises :

Les matières premières sont destinées à être transformées dans le processus de production, alors que les marchandises sont achetées pour être revendues en l'état.

II OPÉRATION DE VENTE

Dans le cas d'une opération de vente, l'entreprise vend des marchandises ou produits finis, ou encore fournit des services. Il s'agit d'un **produit** (au compte de résultat) pour l'entreprise, qui entraîne un enrichissement.

Si l'opération est réalisée au comptant, elle augmente les disponibilités de l'entreprise (compte d'**actif** au bilan). Si l'opération est réalisée à crédit, elle augmente la créance de l'entreprise sur son client (compte d'**actif** au bilan).

EXEMPLE 3 : FACTURE N°25, VENTE DE PRODUITS FINIS AU COMPTANT POUR 35 500 € LE 05/09/N

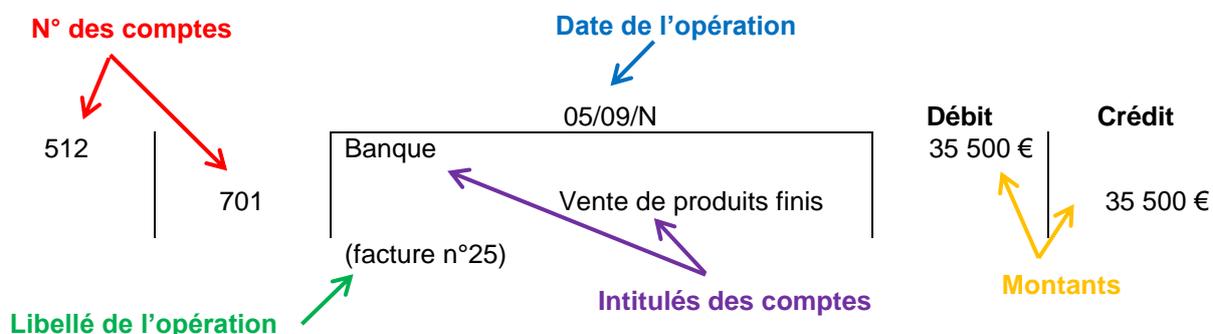
▪ Étape 1 : Déterminer la ressource et l'emploi de l'opération, ainsi que les comptes correspondant.
Ressource : la vente de produits finis (compte 701 Vente de produits finis, produit au compte de résultat).
Emploi : le compte en banque de l'entreprise (compte 512 Banque, compte d'**actif** au bilan).

- Étape 2 : Comment faut-il mouvementer ces comptes ?

Le compte Banque doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte d'**actif**, il faut alors inscrire le montant au **débit** du compte.

Le compte Vente de produits finis doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte de **produit**, il faut inscrire le montant au **crédit** du compte.

- Comment remplir le journal à l'aide de ces informations ?



EXEMPLE 4 : FACTURE N°954, VENTE DE MARCHANDISES À CRÉDIT POUR 7 200 € LE 21/06/N

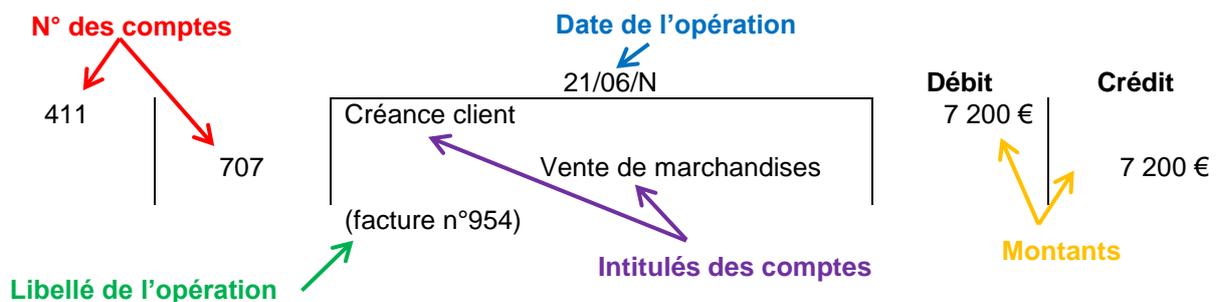
▪ Étape 1 : Déterminer la ressource et l'emploi de l'opération, ainsi que les comptes correspondant.
Ressource : la vente de marchandises (compte 707 Vente de marchandises, produit au compte de résultat).
Emploi : la créance accordée au client (compte 411 Créance client, compte d'actif au bilan).

- Étape 2 : Comment faut-il mouvoir ces comptes ?

Le compte Créance client doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte d'**actif**, il faut alors inscrire le montant au **débit** du compte.

Le compte Vente de marchandises doit **augmenter**. Comme il s'agit d'un compte de **produit**, il faut inscrire le montant au **crédit** du compte.

- Comment remplir le journal à l'aide de ces informations ?



III PRISE EN COMPTE DE LA TVA

La TVA est un impôt indirect proportionnel, qui compte pour plus de la moitié des recettes fiscales de l'État (195,8 milliards d'euros, soit 50,5 % des recettes fiscales de l'État, d'après la loi de finances 2016). C'est un impôt sur la consommation, supporté par le consommateur final mais versé à l'État par les entreprises.

Les entreprises n'ont qu'un rôle d'intermédiaire :

- elles collectent la TVA auprès de leurs clients, d'où l'enregistrement d'une dette envers l'État en cas de ventes. (**TVA collectée sur les ventes**)
- elles récupèrent la TVA versée à leurs fournisseurs, d'où l'enregistrement d'une créance sur l'État en cas d'achats de biens ou de services. (**TVA déductible sur les achats**)

La différence entre la TVA collectée et la TVA déductible est reversée à l'État (**TVA à décaisser**).¹

A. LES TAUX DE TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe en France continentale trois taux légaux de TVA :

- **Le taux normal : 20%**

C'est le taux de droit commun. Il s'applique à toutes les opérations sauf celles qui sont expressément exonérées de TVA ou soumises à un autre taux par le Code général des impôts.

- **Le taux réduit : 5,5%**

Ce taux s'applique à certaines opérations limitativement désignées par la loi, essentiellement aux produits et services de première nécessité. Il concerne notamment les biens et services suivants :

- eaux, boissons (non alcooliques) et produits alimentaires, à l'exclusion des ventes à consommer sur place et des ventes à emporter ou à livrer en vue d'une consommation immédiate ;
- abonnements au gaz et à l'électricité ;
- travaux de rénovation énergétique ;
- spectacles vivants et places de cinéma ;
- livres.

¹ Dessine-moi l'économie propose une petite vidéo, très pédagogique, expliquant le mécanisme de la TVA. Vous pouvez la retrouver sur mon site internet, rubrique « Ressources complémentaires ».

- **Le taux intermédiaire : 10%**

Ce taux s'applique à certaines opérations limitativement désignées par la loi. Il concerne notamment les biens et services suivants :

- médicaments non remboursables par la sécurité sociale ;
- ventes à consommer sur place de produits alimentaires ou de boissons (non alcooliques) et ventes à emporter ou à livrer de produits alimentaires préparés en vue d'une consommation immédiate ;
- transports de voyageurs quel qu'en soit le mode : rail, route, mer air, etc...

A ces taux légaux s'ajoutent des taux particuliers, moins élevés que les taux applicables :

- dans certaines zones géographiques : Corse, départements et territoires d'outre-mer ;
- à certains produits et opérations : en France continentale, un **taux particulier de 2,1%** est applicable, pour l'essentiel, aux médicaments remboursables par la sécurité sociale, à la contribution à l'audiovisuel public, aux produits sanguins (autres que le sang total) et aux publications périodiques de presse.

B. ENREGISTREMENT AU JOURNAL DE FACTURES SIMPLES AVEC TVA

- Comptabilité de l'acheteur :

6...		Charges : achats de...	HT	
4456	401	TVA déductible	TVA	
		Dettes fournisseurs		TTC

- Comptabilité du vendeur :

411		Créances clients	TTC	
	7...	Produits : ventes de...		HT
	4457	TVA collectée		TVA

C. CONSTATATION DE LA POSITION DE L'ENTREPRISE VIS-À-VIS DU TRÉSOR PUBLIC EN FIN DE MOIS

Les déclarations de TVA sont le plus souvent effectuées mensuellement (trimestriellement lorsque le montant de la TVA exigible annuellement n'excède pas 4 000€).

À la fin de chaque mois, on va solder les comptes de TVA déductible et de TVA collectée. La TVA due pour un mois est appelée **TVA à décaisser** (à payer au Trésor public).

$$\text{TVA à décaisser} = \text{TVA collectée} - \text{TVA déductible}$$

Remarque : « solder un compte » consiste à écrire le montant correspondant au solde dans l'autre partie du compte, afin de le rendre virtuellement équilibré à 0.

La TVA à décaisser (calculée sur le mois M) est à payer entre le 15 et le 24 du mois M+1 (suivant le lieu, la forme juridique de l'entreprise, son numéro d'identification INSEE).

Si la TVA déductible excède la TVA collectée, il apparaît un **crédit de TVA**, récupérable par report sur les déclarations suivantes ou, sous certaines conditions, par remboursement.

Enregistrement de la constatation de TVA :

- Cas d'une TVA à décaisser (TVA collectée > TVA déductible) :

		Fin du mois M	Débit	Crédit
4457		TVA collectée	montant A	
	4456	TVA déductible		montant B
	4455	TVA à décaisser		montant C

4455	512	15 du mois M+1	montant C	montant C
		TVA à décaisser		
		Banque		

- Cas d'un crédit de TVA (TVA collectée < TVA déductible) :

		Fin du mois M	Débit	Crédit
4457		TVA collectée	montant D	
44567		Crédit de TVA	montant E	
	4456	TVA déductible		montant F
		Fin du mois M+1		
4457		TVA collectée	montant G	
	4456	TVA déductible		montant H
	44567	Crédit de TVA		montant E
	4455	TVA à décaisser		montant I
		15 du mois M+2		
4455		TVA à décaisser	montant I	
	512	Banque		montant I

} **Normal**
→ **Solde du crédit de TVA**

Note : Partie « III Prise en compte de la TVA » inspirée en partie de Comptabilité Générale & Gestion des entreprises, Jean-Jacques Friedrich, Hachette Supérieur, 2014